

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

FONDS ABENEX Croissance

Article 8 SFDR

Juin 2023



1. Résumé

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans le secteur de la santé et du bien-être, de la sécurité et des services à valeur ajoutée. La politique d'investissement du Fonds intègre des critères financiers et extra financiers dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance (ESG) et des parties prenantes externes.

Les financements octroyés par le Fonds Abénex Croissance sont généralement assortis de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. La stratégie d'investissement du Fonds intègre également plusieurs autres éléments ESG : le respect d'une politique d'exclusion secteurs visant à promouvoir les secteurs qui nous paraissent les plus porteurs en terme d'investissement responsable, une check-list ESG à remplir au préalable à chaque investissement composé de plus de 20 questions sur les thématiques ESG, et une Due Dilligence ESG à réaliser avant l'investissement, accompagnée de la réalisation d'un bilan carbone, scope 1, 2 et 3.

Les équipes d'investissement entretiennent également un dialogue régulier avec les participations, permettant à la société de gestion de collecter les données ESG qui sont demandées par nos investisseurs et qui nous permettent de mesurer les progrès réalisés sur la dimension ESG.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (E/S), mais n'a pas pour objectif formalisé l'investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif formalisé l'investissement durable.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans les secteurs de la santé et du bien-être, de la sécurité et des services à valeur ajoutée.

La politique d'investissement du Fonds intègre des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance et des parties prenantes externes.

4. Stratégie d'investissement

Les financements octroyés par le Fonds Abénex Croissance sont généralement assortis de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. La stratégie d'investissement du Fonds intègre également plusieurs autres éléments à caractère ESG : (i) le respect de la politique d'exclusion sectorielle du Fonds et de la Société de Gestion, (ii) une check-list ESG préalable à toute décision d'investissement, composé de 20 questions sur les thématiques ESG ; (iii) une Due Dilligence ESG à réaliser au préalable de l'investissement et (iv) un bilan carbone scope 1, 2 et 3 à réaliser.

Les équipes d'investissement évaluent également les pratiques de bonne gouvernance de ses investissements grâce à la DD ESG qui se compose (i) d'un entretien avec le management (dans la possibilité de cette opportunité) (ii) des questions spécifiques sur le secteur et la maturité de l'entreprise en matières d'ESG, et (iii) de KPIs spécifiques à l'entreprise.

5. Proportion d'investissements



Le Fonds investira directement dans les entreprises non-cotées qui répondront aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Chaque société du portefeuille fera l'objet d'un suivi annuel concernant :

- (i) ses avancées et progrès sur les trois piliers de l'ESG
- (ii) l'évolution des données extra-financières (taux de turnover, membres indépendants au Comité Stratégique ou équivalent de chaque participation, réalisation d'une empreinte carbone, etc.)

Pour cela, nous collectons via Reporting 21 chaque année les questionnaires ESG de l'ensemble des sociétés du portefeuille. Ce questionnaire est composé de plus de 120 questions.

7. Méthodes

La mesure des caractéristiques sociales ou environnementales promues par le Fonds se base sur (i) un questionnaire ESG annuel, composé de + 120 indicateurs et (ii) les revues annuelles conduites par un prestataire externe (historiquement PWC) composées d'entretiens effectués avec le management des participations. A la suite du questionnaire et des entretiens, un rapport ESG annuel est rédigé, validé par le management de la participation, et validé par Abénex. Un plan d'actions ESG est ensuite présenté lors des conseils d'administration ou de surveillance des participations.

L'équipe d'investissement en charge de chaque participation, se voit attribuer un coordinateur ESG Abénex qui s'assure de l'évolution positive du plan d'actions ESG et de ses échéances.



8. Sources et traitement des données

Le Fonds utilise une combinaison de sources de données :

- Données internes provenant directement des participations notamment recueillies par le biais de questions posées au cours du processus de diligence et du suivi pendant la détention ;
- Des évaluations techniques réalisées par des tiers ;
- Des questionnaires ESG annuels transmis aux participations

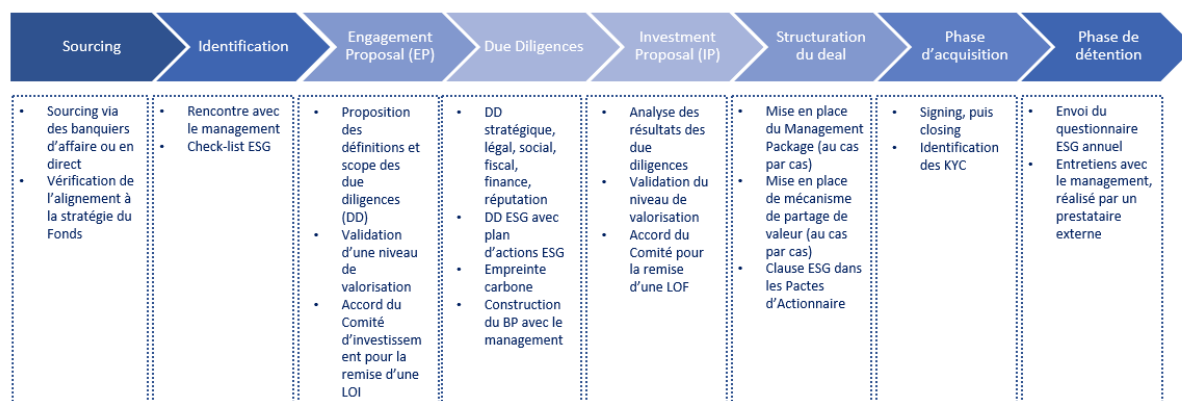
9. Limites aux méthodes et aux données

Il existe des limites quant à la disponibilité et la qualité des données. Cependant, nous nous basons sur le questionnaire ESG rempli annuellement par les participations. De plus, les

équipes d'investissement entretiennent un dialogue régulier avec les participations permettant de collecter directement les informations requises.

10. Diligence raisonnable

Le graphique ci-dessous illustre le processus de diligence raisonnable appliqué à toute cible d'investissement du Fonds.



11. Politique d'engagement

Afin de surveiller l'évolution des critères ESG du Fonds, les équipes de la société de gestion s'appuie sur différents points de sa politique d'engagement :

- Des missions d'audit spécifiques avec un prestataire externe sont réalisées au cas par cas pour vérifier la réputation de la société ciblée et de ses dirigeants. Différents points de références dans l'écosystème des sociétés permettent une meilleure compréhension de la cible.
- Les équipes d'investissement entretiennent une relation de transparence et de confiance avec les équipes de management des participations. Cette relation suppose nécessairement une compréhension des principaux risques et opportunités ESG spécifiques à la participation, et des indicateurs clés de performance reliés à ces enjeux. Abénex construit des projets créateurs de valeur avec les équipes de direction, avec notamment une trajectoire alignée avec un plan d'actions ESG.
- Les participations sont accompagnées par l'équipe opérationnelle qui travaille à la demande des équipes de Management. Son expertise est à leur disposition pour les aider à mettre en place les chantiers créateurs de valeur pour l'entreprise, aux côtés de l'équipe Investissement. L'équipe opérationnelle illustre la vision de l'investissement de la société de gestion : être un partenaire actif auprès des équipes de direction pour accélérer la croissance de leur entreprise.

12. Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier car les fonds de private equity ne possède pas d'indice de référence.